

#### D. Réaction du Sous-comité aux témoignages

En formulant des propositions, le gouvernement fédéral invitait les provinces et les territoires à négocier avec lui. Ces négociations devraient mener à la signature d'accords fédéraux-provinciaux et au dépôt devant le Parlement fédéral d'une loi habilitante que celui-ci devra adopter après l'examen. Le présent rapport n'a pas pour objet d'évaluer les propositions du gouvernement fédéral. Nous attendrons pour cela la signature des accords susmentionnés et le dépôt de la loi habilitante. Dans cette partie du rapport, nous faisons ressortir les points dont il faudra tenir compte dans l'examen de la loi et de la politique portant sur les services de garde.

#### Le financement prévu est-il suffisant?

Les réserves formulées par nos témoins quant à l'importance du financement ne doivent pas être prises à la légère. Leurs arguments présentent cependant des failles. Ainsi, des témoins ont affirmé qu'il était possible, dans le cadre du RAPC, de trouver 3,6 milliards de dollars pour les services de garde. Toutefois lorsqu'il a comparu devant le Comité, le Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a clairement indiqué qu'il fallait pour arriver à ce chiffre se fonder sur un certain nombre d'hypothèses. Premièrement, on présume que toutes les provinces acceptent la norme fédérale et hausseront le revenu maximal que pourraient toucher les parents tout en ayant droit à des subventions pour frais de garde. Deuxièmement, on compte sur le fait que les provinces augmenteront leurs dépenses au titre des soins de garde de manière à pouvoir offrir des subventions à tous les parents admissibles. Troisièmement, les témoins supposent que les services dont les parents ont besoin existent et qu'ils décideront d'y avoir recours au lieu de compter sur l'aide de parents ou de bonnes d'enfant. (*Délibérations* du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *premier fascicule concernant l'étude sur la garde des enfants*, 7:13 et 14).

Les faits ne confirment cependant pas ces hypothèses. Pour diverses raisons, les provinces n'ont pas autant recours actuellement au RAPC qu'elles le pourraient. Dans ce cas, comment peut-on avancer que le RAPC soit plus généreux que le programme proposé?

Selon certains témoins, le nouveau programme devrait disposer de fonds au moins aussi importants que ceux du RAPC. Comment s'y prendre pour établir les fonds dont aura besoin le programme? Selon un témoin, il faudrait présumer que durant la période «d'expansion», les dépenses continueront d'augmenter au même rythme qu'au cours des sept années précédentes (*Délibérations*, 12 avril 1988, 2:21). Or, on peut aussi bien présumer que